

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT **N ° 93 (Rect)**

présenté par
M. Gosselin, Mme Bonnivard, M. Seitlinger, M. Kamardine, Mme Duby-Muller, M. Le Fur,
Mme Frédérique Meunier, M. Cinieri, M. Neuder, M. Boucard, Mme D'Intorni, M. Brigand,
Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Portier, Mme Petex-Levet, M. Bourdeaux, M. Bazin,
Mme Louwagie et M. Schellenberger

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l’alinéa 66 par la phrase suivante :

« En cas d’échec de ces programmes, une attention particulière sera portée aux solutions alternatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cas d’échec de ces programmes, une attention particulière doit être portée à des solutions alternatives. Celles proposées par le député Mounir BELHAMATI dans son avis n°273 formulé au nom de la Commission de la défense sur le projet de loi finances pour 2023 intéressant le programme 146 est d'ailleurs une base solide.